COMMUNE DE KOBDOMBO : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/C-KBDO/SG/CIPM/2021 DU 10 FEVRIER 2021, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU MARCHE DE KOBDOMBO (Procédure d'urgence)

<u>Télécharger le DAO</u>

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des projets d'investissements publics pour le compte de l'Exercice Budgétaire 2021, le Maire de la Commune de Kobdombo, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert, comprenant un lot unique, pour l'exécution des travaux de réhabilitation du marché de Kobdombo. BIP MINDDEVEL, tels qu'ils sont définis ci-après :

LOT 1: Réhabilitation du marché de Kobdombo

COMMUNE DE : KOBDOMBO

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Les travaux préparatoires ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries en élévation ;
- La charpente et couverture ;
- Les menuiseries ;

- La peinture ;
- Les VRD ;
- Ftc.

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ces travaux est de Quatre (04) mois.

4. Allotissement

Le dossier est constitué d'Un (01) lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés, Entreprises ou Groupement d'Entreprises, de droit camerounais, exerçant dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public Exercice 2021 des Ministères ci-après, sur les lignes d'imputation budgétaire suivantes :

LOT 1: Réhabilitation du marché de Kobdombo

■ MONTANT (F CFA) : 24 100 000

MINISTERE: MINDDEVEL

• IMPUTATION : 55 27 351 01 6411 03 2811

7. Consultation du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Kobdombo, Service de la Passation des Marchés, téléphone : , BP : — KBDO dès publication du présent avis.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de Kobdombo, Service de la Passation des Marchés, dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de QUARANTE CINQ MILLE (45.000) FCFA représentant les frais d'acquisition du DAO, payable à la Recette Municipale de KOBDOMBO.

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformément au Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Mairie de Kobdombo, Service de la Passation des Marchés au plus tard le 11 mars 2021 à 11 Heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/C-KBDO/SG/CIPM/2021 10 FEVRIER 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU MARCHE DE KOBDOMBO « À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

10. Cautionnement provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant : QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE (482.000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en photocopies certifiées conformes par le service émetteur, ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet') conformément aux stipulations du Règlement Particulier de

l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en (01) temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres financières aura lieu le 11 mars 2021 à 12 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kobdombo (CIPM). Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

lère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.

3e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

1.1- Pièces administratives

- a) Absence de la caution de soumission
- b) Dossier incomplet ou pièces non conformes à justifier dans

les 48 heures;

c) Pièce falsifiée (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux).

1.2 - Offre technique

- a) Entreprise n'ayant pas abandonné ou exécuté hors délai au cours des trois (03) dernières années et aussi celle figurant dans la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics (cf. LC du 25/01/17 du MINMAP);
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning »;
- d) Non satisfaction, au moins, de 70% des critères essentiels ;

1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié;
- c) Absence d'un sous-détail de prix.

2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de 11 critères essentiels ci-dessous :

- a) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 06 critères;
- b) Le matériel de chantier à mobiliser sur 03 critères ;
- c) La méthodologie d'exécution sur 01 critère ;
- d) LA référence de l'entreprise sur 01 critère.

14. Attribution

Le Maire de la Commune de Kobdombo, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au présent Dossier d'Appel d'Offres.

15. Durée de validité des offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant Quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de la Commune de Kobdombo.

Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics avec copies au Président de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) et au Délégué Régional des Marchés Publics du Centre aux numéros suivants : 673 20 57 25 et 699 37 04 48.

YAOUNDE le 10 Février 2021 Le MAIRE ZE BIWOLE CAULIN

Télécharger le DAO

COMMUNE D'AKOEMAN : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2021 DU15/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTIONDE DEUX (02) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'AKOEMAN, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O' REGION DU CENTRE 'EN DEUX (02) LOTS

Télécharger le DAO

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akoéman, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction de deux (02) blocs de deux salles de classe dans certaines Ecoles Publiques de la Commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o' Région du Centre ' en deux (02) lots tel que définis ci-dessous :

N° lot	LOCALISATION	Commune	Département	Montant prévisionnel		
1	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP d'AKOM	Al	Nyong et So'o	16 500 000	27 351 01 641101 2811	
2	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de SEP	Akoeman		16 500 000	15 197 01 641101 2811	
TOTAL				33 000 000 F CFA		

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Maçonneries et élévation ;
- Charpente 'Couverture Plafond;
- Menuiseries bois et métalliques ;
- Electricité :
- Peinture
- VRD

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre(4) mois.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise de droit Camerounais spécialisées dans le domaine du bâtiment et travaux publics.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL et MINEDUB de la République du Cameroun, ressources transférées à la Commune d'Akoeman Exercice 2021.

6. Consultation du dossier

Les Dossiers d'Appel d'Offres peuvent être consultés aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie d'AKOEMANsur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Akoeman d'une somme non remboursable de Trente-cinq mille(35 000)Francs CFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque offres rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir au Secrétariat de la Commune d'Akoéman département du Nyong et So'o au plus tard le 19/03/2021 à 14heures locales et porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2021 DU 15/02/2021en procédure d'urgencepour les travaux de construction de deux (02) blocs de deux salles de classe dans certaines Ecoles Publiques de la Commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o' Région du Centre ' en deux (02) lots

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier rang agréé par le ministre en charge des Finances et d'un montant égal à trois cent trente mille (330 000) francs CFA pour chacun des lots.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akoeman le 19/03/2021 à 15heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

– Principaux critères éliminatoires

a) Dossier administratif

- Absence ou non-conformité d'une administrative au-delà de 48 h (sous réserve des dispositions de l'article 92 (alinéa 9) du code des marché;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Offre technique

- Note technique inférieure à 80 % ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de l'attestation de l'ordre pour les Ingénieurs de Génie Civil

c) Offre financière

- Offre financière incomplète
- Omission d'un prix quantifié du devis estimatif;

<u>- Critères de qualification.</u>

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non);
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non);
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non);
- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non);
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non);
- L'identification des impacts du projet sur l'environnement (oui/non);

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins ' disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman (Secrétariat Général), ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong et So'o.

Contre toute corruption.

Pour toute tentative de corruption ou de mauvaise pratique, bien vouloir la CONAC au numéro VERT 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021 Le MAIRE MBARGA MBIDA JOSEPH

Télécharger le DAO

COMMUNE D'AKOEMAN : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/C/AKOEMAN/CIPM/202 1 DU 15/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE SEP, DANS LA COMMUNE

D'AKOEMAN, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O. REGION DU CENTRE

Télécharger le DAO

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akoéman, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc maternel à l'Ecole Maternelle de MANENGOMBO dans la Commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o' Région du Centre ' pour un montant prévisionnel de vingt-cinq millions (25 000 000) francs CFA.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements :
- Fondations :
- Maconneries et élévation ;
- Charpente 'Couverture Plafond ;
- Menuiseries bois et métalliques ;
- Electricité :
- Peinture
- VRD

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre mois (04 mois).

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise de droit Camerounais spécialisées dans le domaine

du bâtiment et travaux publics.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL de la République du Cameroun, ressources transférées à la Commune d'Akoeman Exercice 2021.

6. Consultation du dossier

Les Dossiers d'Appel d'Offres peuvent être consultés aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie d'AKOEMAN sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Akoeman d'une somme non remboursable de Vingt-cinq mille(25 000)Francs CFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque offres rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir au Secrétariat de la Commune d'Akoéman département du Nyong et So'o au plus tard le 12/03/2021 à 14heures locales et porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert
N°004/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2021 DU 15/02/2021en procédure
d'urgencepour les travaux de construction d'un bloc maternel à
l'Ecole Maternelle de MANENGOMBO dans la Commune d'Akoeman,
Département du Nyong et So'o' Région du Centre '
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier rang agréé par le ministre en charge des Finances et d'un montant égal à cinq cent mille(500 000) francs CFA.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akoeman le19/03/2021 à 15heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

a) Dossier administratif

- Absence ou non-conformité d'une administrative au-delà de 48 h (sous réserve des dispositions de l'article 92 (alinéa9) du code des marché;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres;

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Offre technique

- Note technique inférieure à 80 % ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de l'attestation de l'ordre pour les Ingénieurs de Génie Civil

c) Offre financière

- Offre financière incomplète
- Omission d'un prix quantifié du devis estimatif;

- Critères de qualification.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non);
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non);
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non);
- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non);
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non);
- L'identification des impacts du projet sur l'environnement (oui/non);

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins ' disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman (Secrétariat Général), ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong et So'o.

Contre toute corruption.

Pour toute tentative de corruption ou de mauvaise pratique, bien vouloir la CONAC au numéro VERT 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021 Le MAIRE MBARGA MBIDA JOSEPH

Télécharger le DAO

COMMUNE D'AKOEMAN : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/C/AKOEMAN/CIPM/202 1 DU 15/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE SEP, DANS LA COMMUNE D'AKOEMAN, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O. REGION DU CENTRE

Télécharger le DAO

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akoéman, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classes à l'Ecole Publique de SEP dans la Commune D'AKOEMAN, Département du Nyong et So'o. Région du Centre.

Les travaux Objet de cet Appel d'Offres porte sur un lot unique pour un coût prévisionnel de dix millions quatre cent quatre-vingt mille (10 480 000) francs CFA

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Maçonneries;
- Charpente ' Couverture Plafond ;
- Electricité ;
- Menuiseries métalliques ;
- Peinture

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage

pour la réalisation des travaux est de trois mois (3 mois).

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise de droit Camerounais spécialisées dans le domaine du bâtiment et travaux publics.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL de la République du Cameroun, ressources transférées à la Commune d'Akoeman Exercice 2021.

6. Consultation du dossier

Les Dossiers d'Appel d'Offres peuvent être consultés aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie d'AKOEMAN sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Akoeman d'une somme non remboursable de 20 000 (vingt mille) Francs CFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque offres rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir au Secrétariat de la Commune d'Akoéman département du Nyong et So'o au plus tard le 19 /03/2021 à 14 heures locales et porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert
N°005/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2021 du 15/02/2021 en procédure
d'urgence pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de deux
(02) salles de classes à l'Ecole Publique de SEP dans la
Commune D'AKOEMAN, Département du Nyong et So'o. ' Région du
Centre —

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier rang agréé par le ministre en charge des Finances et d'un montant égal à deux cent dix mille (210 000) francs CFA.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akoeman le 19/03/2021 à 15 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

a) Dossier administratif

- Absence ou non-conformité d'une administrative au-delà de 48 h (sous réserve des dispositions de l'article 92 (alinéa9) du code des marché;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Offre technique

- Note technique inférieure à 80 % ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de l'attestation de l'ordre pour les Ingénieurs de Génie Civil

c) Offre financière

- Offre financière incomplète
- Omission d'un prix quantifié du devis estimatif;

Critères de qualification.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non);
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non);
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non);
- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non);
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non);
- L'identification des impacts du projet sur l'environnement (oui/non);

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour

l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins ' disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman (Secrétariat Général), ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong et So'o.

Contre toute corruption.

Pour toute tentative de corruption ou de mauvaise pratique, bien vouloir la CONAC au numéro VERT 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021 Le MAIRE MBARGA MBIDA JOSEPH

Télécharger le DAO

COMMUNE D'AYOS: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°06/AONO/C-AYOS/CIPM/2021 du 08/02/2021 En procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'aménagement des accès dans les quartiers : Nlong-Assi, Administratif, Bibe Biviek, Ebabodo, Jamot et carrefour Ngoun-carrefour Bengo'o dans l'Arrondissement d'Ayos, Département du Nyong et Mfoumou, Linéaire : 11,6 km. Financement : Budget de la Commune d'Ayos; Exercices 2021 et suivants.

<u>Télécharger le DAO</u>

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution des travaux d'aménagement des accès dans les quartiers : Nlong-Assi, Administratif, Bibe Biviek, Ebabodo, Jamot et carrefour Ngouncarrefour Bengo'o dans l'Arrondissement d'Ayos, Département du Nyong et Mfoumou, Linéaire : 11,6 km.

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- L'installation de chantier ;
- L'amenée et Repli du matériel ;
- Débroussaillement :
- Abattage d'arbres ;
- Dégagement mécanique ;
- Déblai ordinaire mis en dépôt ;
- Déblai mis en remblai
- Remblais provenant d'emprunt ;
- Reprofilage simple ;
- Couche de roulement en graveleux latéritique.

3. Délai de livraison

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4. Allotissement

Les travaux sont constitués en un (01) lot unique présenté comme suit :

N° de lots	Départe-ment	Commune	Type d'intervention	Linéaire (Km)	Budget Prévisionnel TTC (FCFA)	Délais (mois)
Lot unique	Nyong & Mfoumou	Ayos	Nlong-Assi, Administratif, Bibe Biviek, Ebabodo, Jamot et carrefour Ngoun- carrefour Bengo⊡o	11,6	25 000 000	03

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de travaux publics installés au Cameroun.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget de la Commune d'Ayos, Exercices 2021 et suivants.

7. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres sera obtenu au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune d'Ayos d'une somme non remboursable de quarante mille (40 000) F CFA au titre des frais d'achat de dossier.

Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires devront se faire enregistrer, en indiquant leur adresse complète (Boite postale, Numéros de téléphone, fax Email').

Cette quittance devra identifier l'acheteur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1);
- L'enveloppe B contenant l'Offre technique (Volume 2);
- L'enveloppe C contenant l'Offre financière (Volume 3).
- Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, au plus tard

le 12/03/2021 à 11 heures, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/C-AYOS/CIPM/2021 du
08/02/2021

En procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'aménagement des accès dans les quartiers : Nlong-Assi, Administratif, Bibe Biviek, Ebabodo, Jamot et carrefour Ngouncarrefour Bengo'o dans l'Arrondissement d'Ayos, Département du Nyong et Mfoumou, Linéaire: 11,6 km.

Financement : Budget de la Commune d'Ayos; Exercices 2021 et suivants.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Cautionnement provisoire

Les offres devront être accompagnées, pour chaque lot postulé, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivré par une banque ou une compagnie d'assurance agréé et habilitée par le Ministre en charge des Finances pour délivrer les cautions dans le cadre des Marchés Publics. Le montant en FCFA de ladite garantie est mentionné dans le tableau ciaprès:

- N° Lot: Lot unique
- Montant de la Caution de soumission : Quatre cent mille (400 000) FCFA

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office après publication de la décision d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Ces pièces administratives ont une durée de validité de trois (03) mois, cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu le 12/03/2021 dès 12 heures précises dans l'annexe du foyer municipal de la Commune d'Ayos.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- lerétape: Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),
- 2eme étape: Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)
- 3éme étape: Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture ;
- b) Absence après un délai de 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission;
- c) Non-conformité après un délai de 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif;

- d) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique;
- e) Dossier Technique incomplet pour absence ou non-conformité de l'un des éléments suivants :
 - Un Conducteur des Travaux ayant la qualification et l'expérience exigées dans le Dossier d'Appel d'Offres (pièce 3);
 - L'attestation de visite des lieux datée, cachetée et signée par le Maire de la Commune d'Ayos;
 - Le rapport de visite de lieux, paraphé à chaque et signé à la dernière page par le soumissionnaire (ce rapport se doit d'être documenté et illustratif et doit contenir des photos du site);
 - La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP :
 - Une note d'organisation et méthodologie ;
 - Une capacité de financement ou une ligne de crédit d'au moins huit millions (8 000 000) de FCFA.
- f) Dossier financier incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes :
 - Une soumission timbrée et signée;
 - Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
 - Le devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
 - Le sous ' détail des prix unitaires.
- g) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le DQE et le Sous 'Détail des Prix Unitaires ;
- h) N'avoir pas obtenu au moins un total de 07 critères sur l'ensemble des 10 critères essentiels.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 10 critères sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- a) Le personnel d'encadrement proposé (pièce 9.5) sur 05 critères :
- b) Le matériel à mobiliser sur 04 critères ;
- c) Les références du soumissionnaire sur 01 critère.

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique sera considéré comme non valable.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les critères administratifs, techniques et financiers requis.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos.

> AOUNDE le 08 Février 2021 Le MAIRE NDONGO BIKO'O Paul

Télécharger le DAO

SNI : AVIS DE SOLLICITATION
DE MANIFESTATION D'INTERET EN
PROCEDURE D'URGENCE
N°001/SNI/DG/DAG/DAG.A/AGS/21
DU 09 FEVRIER 2021 POUR LA
FOURNITURE EN DEUX LOTS
INDEPENDANTS DES PRESTATONS
DE SERVICE D'ASSURANCES A LA
SOCIETE NATIONALE
D'INVESTISSEMENT DU CAMEROUN
(SNI)

1. Objet

Le Directeur Général de la Société Nationale d'Investissement du Cameroun (SNI) lance en procédure d'urgence, un Avis de Sollicitation de Manifestation d'Intérêt à l'intention des Compagnies d'Assurances et de Réassurances, qui désirent participer à la pré-qualification pour la fourniture des prestations ci-après indiquées, sur financement du Budget de la SNI, pour une période couvrant les exercices budgétaires 2021 et 2022.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Avis de sollicitation de manifestation d'intérêt, portent sur :

LOT N° 1 : Assurance Maladie Groupe, Frais Funéraires, Assistance et Evacuation Sanitaire;

LOT N° 2 : Globale Dommages.

3. Participation et origine

La participation à cet Avis de Sollicitation de Manifestation d'Intérêt est ouverte aux compagnies d'assurances et de réassurances exerçant au Cameroun, justifiant d'une expérience et d'une notoriété avérées dans le domaine des prestations cidessus, et dûment agréées par le Ministère des Finances et la CIMA.

N.B.: Conformément à l'arrêté n° 038-CAB/PM DU 15 MAI 2014 mettant en vigueur les dossiers types d'appels d'offres relatifs aux marchés d'assurances, la gestion des polices d'assurance objets du présent Avis de Sollicitation de Manifestation d'Intérêt sera assurée à l'issue de l'Appel d'Offres Restreint par ASCOMA Cameroun, BP 544 Douala 'Téléphone 233 42 08 39 'Téléfax 233 42 61 75.

4. Remise des offres

Les manifestations d'intérêt rédigées en français ou en anglais doivent être produites en quatre (04) exemplaires, dont l'original et trois (03) copies marquées comme tels dans une enveloppe fermée et scellée ne comprenant ni cachet, ni indication sur l'identité du candidat. Elles devront parvenir au secrétariat de la Direction des Affaires Générales de la SNI, porte 129 de l'Immeuble siège de la SNI, téléphone 222 22 44 22, BP 423 YAOUNDE au plus tard le 05 mars 2021 à 10 heures, heure locale. Elles porteront la mention :

« AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/SNI/DG/DAG/DAG.A/AGS DU 09 FEVRIER 2021 POUR LA FOURNITURE EN DEUX LOTS INDEPENDANTS DES PRESTATONS DE SERVICE D'ASSURANCES A LA SOCIETE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DU CAMEROUN (SNI) »

N.B. Le candidat prendra soin de préciser le lot choisi.

5. Critères d'évaluation

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur la base des critères ci-dessous :

1. CRITERES ELIMINATOIRES

- Fausse déclaration ou falsification des documents ;
- Un système de TIERS PAYANT avec cartes biométriques;
- Convention de Gestion avec ASCOMA CAMEROUN
- Note technique inférieure à soixante-quinze (75) points sur cent (100).

2. CRITERES ESSENTIELS

N°	Critères	Points
1	Présentation générale de l'offre (reliure, lisibilité et intercalaires)	5
2	Références du candidat pour les 3 dernières années dans le domaine de l'assurance maladie groupe, assistance et évacuation avec des entreprises de plus de 50 salariés d'un montant minimum de 35 millions de F CFA TTC (1 ^{ère} et dernière page du marché signé)	20
3	Une convention de GESTION avec ASCOMA CAMEROUN (datant de moins de 05 ans)	15
4	Un système de TIERS PAYANT avec cartes biométriques;	15
5	Représentativité sur le territoire national	10
6	Capacité financière (CA supérieur à 2 milliards = 15 pts (CA compris entre 1 et 2 milliards = 5 pts	10
7	Modalité de règlement des sinistres	5
8	Types de dommages ou risques pris en charge	10
9	Traités de réassurance dans la branche similaire en cours de validité	10

TOTAL 100

Seuls les candidats ayant obtenu une note technique minimale de soixante-quinze (75) points sur cent (100), seront retenus à l'Appel d'Offres Restreint qui sera lancé à la suite de cette pré-qualification.

6. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du secrétariat de la Direction des Affaires Générales (porte 129) Immeuble siège SNI, téléphone : 222 22 44 22 ou par mail sni@sni.cm ldipanda@sni.cm.

YAOUNDE le 09 Février 2021 Le DIRECTEUR GÉNÉRAL YAOU AISSATOU

COMMUNE D'AYOS : Avis de Demande de Cotation N°05/AONO/C-AYOS/CIPM/2021 du 08/02/2021 En procédure d'urgence pour l'équipement des Centres de Santé Intégrés

de la Commune d'Ayos, en matériel COVID.

<u>Télécharger le DAO</u>

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Fonds Spécial COVID, au titre de l'Exercice 2021, le Maire de la Commune d'Ayos, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la République du Cameroun, une Demande de Cotation pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation consistent à équiper en matériel COVID, les Centres de Santé Intégrés de la Commune d'Ayos urbain. Elles comprennent :

L'achat du matériel tel que décrit dans le Descriptif de la Fourniture :

Sa livraison au(x) lieu(x) prévu(s) par le Maître d'ouvrage.

3. Délai de livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage est de deux (02) mois.

4. Allotissement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont constituées en un (01) lot unique présenté ainsi qu'il suit :

- Lot unique : Equipement des Centres de Santé Intégrés de la Commune d'Ayos, en matériel COVID
- Délai: 2 mois
- Budget Prévisionnel TTC: 5 000 000

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit camerounais fournisseurs de biens et de services.

6. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation, sont financées par le Budget du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Fonds Spécial COVID, Exercices 2021 et suivants, pour un coût prévisionnel total de cinq millions (5 000 000) defrancs CFA Toutes Taxes Comprises.

7. Consultation du dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables, au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être obtenu au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune d'Ayos, d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de vingt mille (20 000) Francs CFA. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant le prestataire désireux de participer à la consultation.

Présentation des offres

Les documents constituant l'offres sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) :

L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2) ;

L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3).

Les trois enveloppes ainsi présentées seront ensuite placées sous pli dans une simple enveloppe unique, fermée et scellée portant uniquement la mention de la Demande de Cotation en cause.

Les différentes pièces de chaque offres seront numérotées dans l'ordre du Dossier de Demande de Cotation et séparées par des intercalaires de même couleur (autre que la couleur blanche).

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) Copies marqués comme tels, devra être déposée au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, au plus tard le 12/03/2021 à 11 heures, heure locale et devra porter la mention :

«DEMANDE DE COTATION N°05/DC/C-AYOS/CIPM/2021 du 08/02/2021 En procédure d'urgence pour l'équipement des Centres de Santé Intégrés de la Commune d'Ayos, en matériel COVID.

Financement : Budget MINDDEVEL, Fonds Spécial COVID, Exercices 2021 et suivants.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement».

10. Cautionnement provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission) d'unedurée de validité de cent vingt (120) jours, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier de Demande de Cotation, par une banque ou une compagnie d'assurance agréé et habilitée par le Ministre en charge des Finances pour délivrer les cautions dans le cadre des Marchés Publics. Le montant en FCFA de ladite garantie est de cent mille (100 000) FCFA.

Chaque soumissionnaire pouvant être attributaire de plusieurs lots, il doit produire en cas de soumission à plusieurs lots, une caution pour chaque lot postulé.

L'absence du cautionnement provisoire dans le Dossier de Demande de Cotation entraine à l'ouverture le rejet systématique de l'offre et sa non-conformité accorde au soumissionnaire un délai maximum de quarante-huit heures (48h) pour la rendre conforme.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation.

Ces pièces administratives ont une durée de validité de trois (03) mois, cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de la Demande de Cotation.

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant tel présenté ci-haut, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans le Dossier de Demande de Cotation.

Cette caution entrera en vigueur dès la date limite de soumission et restera valable jusqu'au trentième (30ème) jour inclus après le délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 12/03/2021 dès 12 heures dans l'annexe du foyer municipal de la Commune d'Ayos.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- lerétape: Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),
- 2ieme étape: Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres

techniques (volume 2)

- 3iéme étape: Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

- Critères éliminatoires

a) Pièces administratives incomplètes pour

- Absence de l'original du cautionnement provisoire (caution de soumission);
- Absence 48 heures après l'ouverture, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission;
- Non-conformité 48 heures après l'ouverture, d'au moins une des pièces du dossier administratif;

b) Offre technique incomplète pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes :

- Les fiches techniques des matériels COVID listés à la Pièce 5 « Descriptif de la Fourniture »;
- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP;
- L'attestation de visite des lieux de livraison datée, cachetée et signée par le Maire de la Commune d'Ayos;
- La capacité financière du soumissionnaire supérieure ou égale à un million cing cent mille (1 500 000) F CFA;

c) Offre financière incomplète pour :

- Absence de la lettre de soumission timbrée et signée;

- Absence du bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Absence du détail quantitatif et estimatif (DQE);
- Absence des sous-détails des prix unitaires ;
- Omission dans l'offre financière (Bordereaux de Prix unitaires, DQE et Sous-détail des prix) d'un prix unitaire quantifié.
- d) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique;
- e) N'avoir pas obtenu au moins un total de 05 critères sur l'ensemble des 07 critères essentiels.

Critères essentiels

La notation des critères essentiels ci-après, dont le détail est contenu dans la grille d'évaluation, se fera suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non) :

- Présentation sur 01 critère ;
- Modalités de livraison et d'installation, planning et délai sur 01 critère;
- Garantie sur 02 critères ;
- Service après-vente sur 01 critère ;
- Références du soumissionnaire sur 02 critères;
 N.B Seuls les soumissionnaires qui auront satisfait à tous les critères éliminatoires seront éligibles à l'évaluation financière.

14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Demande de Cotation et ayant été évaluée la moins disante.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos.

> YAOUNDE le 08 Février 2021 Le MAIRE NDONGO BIKO'O Paul

Télécharger le DAO